Mâcon Habitat

LE JOURNAL

N° 83 - OCTOBRE 2026

Information des locataires de Mâcon Habitat
Office Public de l'Habitat - Mâconnais Beaujolais Agglomération



DOSSIER

Bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tous !

Vivre dans une résidence, c'est partager bien plus qu'une adresse. C'est aussi partager des espaces, des équipements et un cadre de vie que chacun souhaite agréable. Du parking jusqu'à la porte de son logement, quelques gestes simples contribuent à préserver la propreté et la tranquillité de tous.

Tout commence aux abords de nos résidences. Parkings, espaces verts et cheminements méritent toute notre attention.

Plus d'informations à l'intérieur ⮑

LE MOT

Bien vivre ensemble, notre priorité !

Bonne lecture !





Yoann Charlot
Président
de Mâcon Habitat

Karen Clivio-Fontany
Directeur Général
de Mâcon Habitat

Chères locataires, chers locataires,

Prendre soin de son logement, respecter ses voisins et préserver les espaces communs : le bien-vivre ensemble se construit chaque jour, grâce à l'attention de chacun. C'est le thème central de ce nouveau numéro de votre journal.

Vous y retrouverez également des conseils pratiques pour mieux maîtriser vos dépenses de chauffage, des informations sur la sécurité de votre logement et les dernières actualités de Mâcon Habitat.

Notre ambition reste la même : vous accompagner au quotidien et contribuer à un cadre de vie agréable pour tous.

Bonne lecture à toutes et à tous.

DOSSIER

Bien vivre ensemble

Un déchet jeté au sol, un véhicule stationné sur une pelouse ou de la nourriture laissée aux pigeons peuvent rapidement dégrader notre environnement quotidien. Préserver ces espaces, c'est déjà prendre soin de son cadre de vie.

En franchissant la porte de l'immeuble, cette attention doit se poursuivre. Halls, escaliers, couloirs et ascenseurs sont des lieux de passage que nous partageons chaque jour. Leur propreté et leur bon état dépendent aussi du comportement de chacun. Les encombrants doivent notamment être déposés aux dates et endroits prévus, jamais dans les parties communes.

Les emménagements et déménagements demandent une vigilance particulière. Protéger les ascenseurs, éviter les chocs contre les murs et les portes ou encore respecter les espaces extérieurs lors du chargement et du déchargement permettent de préserver les équipements de tous.



Vivre dans une résidence, c'est partager bien plus qu'une adresse.



Une fois chez soi, les bonnes habitudes continuent ! Les balcons ne doivent pas devenir des espaces de stockage et le linge doit rester sous la hauteur des garde-corps. Aucun objet ou déchet ne doit être jeté par les fenêtres.

Enfin, musique, bricolage ou réunions entre amis ne doivent pas troubler la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Au fond, bien vivre ensemble repose sur une idée simple : prendre soin de son environnement et respecter ses voisins. Des attentions quotidiennes qui font toute la différence !

ACTU



La résidence Clovis inaugurée !

Située rue Bigonnet à Mâcon, cette nouvelle résidence compte cinq logements, du T3 au T5 (dont certains en duplex), ainsi que deux commerces. Pour l'anecdote, la façade historique de l'ancien immeuble a été fidèlement reconstituée pour préserver l'identité de faubourg du quartier.



L'inauguration s'est déroulée en présence de Yoann Charlot, président de Mâcon Habitat, de Claude Cannet, vice-présidente de Mâcon Habitat, de Jean-Patrick Courtois, président de Mâconnais Beaujolais Agglomération, d'administrateurs et de représentants des entreprises.



FOCUS

Le 3 décembre, faites entendre votre voix !

Élections des représentants des locataires : à vous de choisir !

Le 3 décembre prochain, les locataires de Mâcon Habitat éliront leurs représentants au Conseil d'administration. Deux associations de locataires sont candidates : la CNL et l'AFOC.

Pour participer, deux possibilités : voter par correspondance ou par internet. Environ quinze jours avant le scrutin, chaque locataire recevra un courrier contenant les professions de foi des candidats et toutes les informations nécessaires au vote.

Pour voter par courrier, il suffira de retourner son bulletin dans l'enveloppe T fournie, sans frais d'affranchissement. Nous vous conseillons d'envoyer votre vote **avant le 27 novembre 2026.**

Pour voter en ligne, chacun pourra se connecter à la plateforme sécurisée grâce à ses identifiants personnels.

Chaque bail donne droit à une seule voix. Le vote est gratuit et confidentiel.

Le 3 décembre, faites entendre votre voix !



FOCUS

Individualisation des frais de chauffage

Depuis quelques mois, Mâcon Habitat installe des répartiteurs de frais de chauffage sur les radiateurs de certains immeubles. Cette démarche vise à calculer vos charges de chauffage au plus juste. Auparavant, les dépenses étaient principalement réparties selon la surface des logements. Désormais, une partie de vos charges dépend de votre consommation individuelle. Vous pouvez donc agir directement sur vos dépenses de chauffage.

Les logements avec répartiteurs ont un calcul de leurs charges de chauffage au plus juste

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Installé sur chaque radiateur, le répartiteur mesure la chaleur diffusée grâce à deux sondes : l'une relève la température du radiateur, l'autre celle de la pièce. Plus vous chauffez, plus l'index augmente rapidement. Aucune consommation n'est comptabilisée si le radiateur est à moins de 23 °C ou si l'écart avec la température ambiante est inférieur à 4,5 °C. À la fin de chaque année, l'index est enregistré et le compteur repart à zéro. Ces données permettent de calculer votre part des charges de chauffage.

Comment faire des économies ?

Quelques gestes simples permettent de réduire votre consommation. Adaptez la température : 19 °C dans le séjour et 17 °C dans les chambres. Un degré supplémentaire augmente votre consommation de 7 % environ ! Baissez vos radiateurs lorsque vous aérez ou en cas d'absence. Évitez de les couvrir ou de placer des meubles devant eux. En hiver, profitez du soleil en journée et fermez vos volets la nuit pour conserver la chaleur. Enfin, si un radiateur chauffe en permanence ou si un robinet fonctionne mal, signalez-le à votre référent secteur.

Chauffage : les bons réflexes pour passer l'hiver ?

QUESTIONS RÉPONSES



Jean-François Fessy,
Responsable du service Maintenance de Mâcon Habitat

Chauffage : tout est prêt pour passer l'hiver au chaud !

La saison de chauffe a débuté et les installations de chauffage collectif ont repris du service dans les résidences de Mâcon Habitat. Pour préparer cette remise en route, nos équipes et notre prestataire ISERBA ont réalisé plusieurs vérifications afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements.

Après plusieurs mois d'arrêt ou de fonctionnement réduit, les installations ont fait l'objet de contrôles et de réglages. Cette préparation permet de détecter d'éventuels dysfonctionnements, de limiter les risques de panne pendant l'hiver et d'optimiser les performances énergétiques des équipements.

L'objectif est simple : garantir le confort des locataires tout en maîtrisant les consommations d'énergie.

La remise en route du chauffage s'effectue progressivement, en fonction des installations et des conditions climatiques. Un délai peut être nécessaire pour que l'ensemble du réseau atteigne son fonctionnement optimal. Il est donc normal que les radiateurs ne chauffent pas tous immédiatement ou en permanence.

Pour accompagner les locataires, ISERBA, notre prestataire, propose une vidéo pratique consacrée au fonctionnement du chauffage et aux bons gestes à adopter pour profiter pleinement de son installation. Elle est accessible en scannant le QR code ci-contre.

Un chauffage bien réglé et quelques bonnes habitudes au quotidien : c'est la meilleure façon de profiter d'un logement confortable tout au long de l'hiver, sans consommer inutilement !

Retrouvez la vidéo de notre prestataire ISERBA en scannant le QR code ci-dessus



Chauffage collectif : tout est prêt pour passer l'hiver au chaud !

En cas de problème avec votre chauffage, contactez votre référent secteur ou l'agence Mâcon Habitat au 03 85 21 63 63

Si vous vous interrogez sur vos charges ou tout autre sujet concernant votre logement, votre résidence, votre quartier… adressez-nous vos questions à Mâcon Habitat par courrier postal ou par courriel à communication@macon-habitat.com

Mâcon Habitat
211, rue Kennedy - CS 60311
71011 Mâcon Cedex.
Tél. 03 85 21 63 63

Directeur de la publication & rédacteur en chef : K. Clivio-Fontany - Rédaction, réalisation : B. Augros (Service Communication Mâcon Habitat) | Crédits photos : Mâcon Habitat - Adobe Stock - Freepik - AL Drone Certaines photos ont été imaginées par le service communication de Mâcon Habitat et enrichies par l'IA
Imprimé sur papier 100 % recyclé - ISSN 1779-8914 - n° 83 - Octobre 2026